

La sécurité est **un enjeu majeur** et une nécessité à la chasse.

Rappel de la réglementation :

- Les armes doivent être transportées déchargées et démontées ou sous étui.
- Les tirs en direction ou en travers des routes sont interdits.
- Il est interdit de tirer en direction des habitations.
- Toutes balles autres que les balles expansives sont interdites.
- Le bracelet de plan de chasse ou tout autre dispositif de marquage doit être impérativement apposé avant tout déplacement du gibier.
- Le permis de chasser doit être validé pour le lieu et doit posséder la participation grand gibier le cas échéant.
- L'emploi du téléphone portable ou du talkie-walkie pour la chasse collective au grand gibier est autorisée pour l'organisation et la sécurité mais ne doit en aucun cas faciliter l'acte de chasse.

Rappels élémentaires des consignes de sécurité :

- **Toujours respecter les consignes du responsable de chasse.**
- Se poster toujours ventre au bois et ne jamais tirer dans l'enceinte de chasse.
- Ne jamais épauler vers l'enceinte de chasse ni balayer la ligne de tir avec son arme.
- L'arme ne doit être chargée qu'en début de battue et déchargée lors de tout arrêt momentané de la chasse.
- Dès l'arrivée au poste, s'assurer que tous les chasseurs sont sur la même ligne et en profiter pour se signaler à ses voisins.
- Toujours matérialiser et respecter l'angle de 30°.
- Ne jamais quitter son poste sans autorisation.
- Toujours tenir son arme canon vers le sol ou vers le ciel.
- Toujours identifier l'animal avant de tirer.
- Toujours pratiquer un tir fichant.
- Contrôler son tir en fin de battue et en cas d'animal blessé, baliser les indices et en référer à l'organisateur de chasse afin de faire procéder à sa recherche.
- Tout déplacement en véhicule pendant l'action de chasse est interdit.
- **Le port de dispositifs de couleur vive augmentant la visibilité (gilet, casquettes...) est vivement recommandé pour la chasse du grand gibier.**

Rappels élémentaires liés à l'hygiène de la venaison :

- Tout animal suspect lors de l'éviscération doit être signalé.
- Le port de gants est fortement recommandé.
- Pour la venaison, n'oubliez pas les risques liés à la trichine chez le sanglier, et l'examen initial avant toute commercialisation.